

Lausanne, le 24 novembre 2014

Communiqué de presse: Ressorts Suisse / Economie

Site barometredesprix.ch

La subvention fédérale disparaît en 2015

La Confédération prend actuellement à sa charge environ un tiers des frais de fonctionnement de la plateforme de comparaison transfrontalière barometredesprix.ch. Cette contribution disparaîtra en 2015. L'Alliance des organisations de consommateurs (FRC, SKS, ACSI) ne va donc pas pouvoir continuer à l'exploiter à l'avenir dans la même ampleur qu'aujourd'hui.

En 2011, dans le cadre des mesures prises en matière de promotion de la place économique et de lutte contre le franc fort, le Conseil fédéral et le Parlement avaient décidé de mettre sur pied une plateforme de comparaison de prix transfrontalière. L'Alliance des organisations de consommateurs (FRC, SKS, ACSI) a rempli ce mandat en collaboration avec le Konsumentenforum (kf) et le Bureau fédéral de la consommation (BFC), lançant ainsi le portail barometredesprix.ch à l'automne 2012.

Le contrat de prestations qui unit les quatre organisations de consommateurs et le BFC prévoit un minimum de 16 relevés de prix – Suisse, Allemagne, Autriche, France et Italie – qui se termine à la fin de 2014. Les subventions fédérales se sont élevées à maximum 50 000 francs pour l'année 2013, tout comme pour cette année. Une telle somme ne couvre qu'environ un tiers des frais de fonctionnement et les organisations de consommateurs doivent dès lors assumer les deux tiers restants.

Dès 2015, la Confédération a supprimé ce soutien financier spécifique pour barometredesprix.ch. L'Alliance n'est pas prête à poursuivre entièrement à ses frais l'exploitation de cette plateforme dans la même mesure qu'aujourd'hui. L'Alliance regrette vivement que le baromètre des prix ne soit pas poursuivi dans sa forme actuelle. Il s'agit en effet du seul portail qui présente systématiquement les différences de prix entre les détaillants suisses et ceux des régions frontalières. La comparaison porte sur près de 1000 produits dans les catégories Alimentation, Electronique, Cosmétiques, Chaussures, Magazines, Vêtements, Jouets et Articles de sport. Sont comparés les prix pratiqués par les détaillants les plus importants de Suisse et des pays voisins.

L'Alliance des organisations de consommateurs n'a pas encore pris de décision quant à la réalisation de relevés de prix ponctuels en son propre nom en 2015.

Renseignements complémentaires pour la Suisse romande
FRC: Mathieu Fleury, Tél. 021 331 00 90